



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID 19 MESURES DE SOUTIEN ÉCONOMIQUE

01/04/20

Le préfet de l'Aisne a réuni aujourd'hui par audioconférence, comme il le fait une fois par semaine, les principaux acteurs économiques et établissements financiers de l'Aisne, avec le Conseil régional et le Conseil départemental, afin de faire le point sur l'impact économique de la situation exceptionnelle actuelle et sur la mise en œuvre des mesures de soutien.

A ce jour, **2192 demandes d'entreprises pour de l'activité partielle** avaient déjà été enregistrées par la DIRECCTE (direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), avec de nombreuses autres demandes en cours. Aucun dossier complet n'a été refusé et les problèmes techniques dus à l'afflux des demandes sont en cours de résorption.

330 demandes d'entreprises de report d'impôts directs ont été acceptées par la direction départementale des finances publiques (il est rappelé que cela ne concerne pas la TVA ni le prélèvement à la source). Les crédits d'impôts sont en outre remboursés de façon accélérée, ce qui représente **84 millions d'euros depuis le 16 mars**.

Le fonds de solidarité mis en place par l'État, avec les régions, est depuis aujourd'hui accessible : il permet le versement d'une aide défiscalisée allant jusqu'à 1500 euros (en ce qui concerne l'État) aux plus petites entreprises, aux indépendants, aux micro-entrepreneurs et aux professions libérales, dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1 million d'euros et qui ont fait l'objet d'une fermeture administrative ou ont perdu au moins 50% de leur chiffre d'affaires en mars 2020 par rapport à mars 2019.

L'État, la région, le département, l'URSSAF, l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et financiers, sont mobilisés pour accompagner notre économie pendant cette phase très difficile et pour permettre un retour à la normale dans les meilleures conditions possibles.

Retrouvez l'ensemble des aides économiques nationales à l'adresse électronique suivante :
www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises

Préfecture de l'Aisne

Tél : 03 23 21 82 15 – 06 85 47 34 69 – 06 07 98 05 83

Mél : pref-communication@aisne.gouv.fr

www.aisne.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État

Pôle départemental de la communication interministérielle



Préfet de l'Aisne



@Prefet02